

28 8°) Cession gratuite par la S.I.D.R. à la Commune de Saint-Denis de 18.919 m² de terrain destiné à la réalisation du premier groupe scolaire du nouveau quartier du Chaudron

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° P.242 du 10 Août 1965, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. m'a adressé en deux exemplaires des documents concernant la cession gratuite par la Société à la Commune de Saint-Denis d'un terrain de 18.919 m² destiné à la construction du premier groupe scolaire du nouveau quartier du Chaudron.

Ces documents sont les suivants:

- le plan du terrain dans la zone de construction des trois premières tranches de logements en cours de réalisation;
- le plan de bornage de ce terrain;
- le texte des clauses spéciales qui devront être insérées dans l'acte de cession conformément aux prescriptions du décret n° 55-216 du 3 Février 1955.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Secrétaire Général
pour les Affaires Soc.
nominales

Signé: J. Chebance

Le Conseil Municipal

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuvé,
H. Denis, le 27
Janvier 1966.
Pr. le Préfet et
Apr. Delegation.

accepte la cession gratuite qui est faite à la Commune de Saint-Denis par la S.I.D.R. d'une parcelle de terrain de 18.919 m² destiné à recevoir la construction d'un groupe scolaire dans la future cité du Chaudron et prend à sa charge les frais d'étude et de géomètre.